

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre d'absents : 3

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_104\_BC\_10**  
**Plan de financement : Étude pré-opérationnelle "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat"**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le  
16/10/2023

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 104 BC 10 : PLAN DE FINANCEMENT : ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE  
"OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT"**

**Le Président de séance expose :**

Il s'agit de réaliser une étude pré-opérationnelle d'«Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » en multisites dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale portée par le TCO et ses Communes membres.

Le périmètre de la stratégie territoriale de renouvellement urbain comprend l'ensemble de l'intercommunalité. Au sein du périmètre stratégique, deux secteurs d'intervention opérationnels ont été définis dans la convention cadre Opération de Revitalisation Territoriale dite « convention chapeau » conclue en 2022 :

- Action Cœur de Ville de la commune de Le Port ;
- Petites Villes de Demain de la commune de Trois Bassins.

Un avenant à ladite convention portant intégration de nouveaux secteurs opérationnels sur La Possession et Saint-Paul est en cours d'examen par les instances délibérantes des divers partenaires.

L'Opération de Revitalisation Territoriale étant un outil évolutif, il est prévu d'intégrer progressivement de nouveaux périmètres opérationnels en fonction de l'avancement des réflexions des Communes membres et de leurs propositions.

La convention-chapeau de l'Opération de Revitalisation Territoriale et les avenants y afférents, précisent les stratégies de revitalisation, périmètres opérationnels voire les plans d'actions de chacune des polarités urbaines de différentes communes du grand territoire Ouest pour les différents axes constitutifs des fonctions urbaines que sont l'habitat, le commerce, les services et le cadre de vie ainsi que les mobilités.

Cette démarche multi-partenariale, liant l'EPCI, ses Communes membres, l'Etat et l'ANAH, vise à déterminer une stratégie globale d'intervention à long terme pour l'amélioration de l'habitat privé ancien.

L'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat doit donc permettre d'évaluer l'opportunité de mobiliser cet outil et éventuellement de mettre en place d'autres actions complémentaires.

Ainsi, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'appuiera sur les axes suivants :

- Définir une offre attractive de l'habitat sur les secteurs définis (de la réhabilitation individuelle à la structuration à l'échelle d'îlots ou du secteur) ;
- Valoriser les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine.

En outre, la démarche de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat devra nécessairement prendre en considération la transition écologique, énergétique et environnementale.

### **Plan de financement prévisionnel**

Le cout estimatif de l'étude est de 150 000€. Pour la réalisation de cette étude, le TCO à la possibilité de prétendre à une subvention de l'État par le biais de l'Agence National de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à hauteur de 50 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

TCO : 75 000 € (50%)

ANAH : 75 000€ (50%)

L'étude pourrait débuter au second semestre 2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 07/09/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER le plan de financement prévisionnel.**
- **AUTORISER le Président à solliciter la participation financière auprès de l'ANAH pour l'étude sur une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ».**
- **AUTORISER le Président à signer les documents relatifs à cette demande de participation financière.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président